

COMPTE RENDU
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE MONTIGNY LA RESLE
Séance du 10 JANVIER 2022 à 19 H 00

Etaient présents : Dominique TORCOL - Philippe BALANÇON - Audrey BON - Brigitte DURY - Arlette COURTY - Christian DOUSSOT - Jérôme DUHANOT - Marie-Christine GAULUET - Gil GONDET - Mickaël MONMUSSON - Vincent MICHELET - Joao PEREIRA DE MOURA - Valérie PERON

Absents excusés :

Pierre-Alain BOURDILLON (pouvoir à Valérie PERON)

Secrétaire de séance : Valérie PERON

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Approbation du compte rendu du 20 décembre 2021

DELIBERATION :

1 / Objet : Organisation des horaires – Rentrée 2022

Vu le code de l'Education, art D.521-10 à D 521-13

Vu le III de l'article D.521-12 du code de l'Education, qui prévoit que la décision d'organisation de la semaine scolaire prise par le Directeur académique des services de l'éducation nationale ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans.

Vu que la modification du temps scolaire dans les écoles maternelles et primaires date du 2 mars 2018, en conséquence l'organisation du temps scolaire est arrivée à échéance.

Considérant la décision du conseil d'écoles du RPI MONTIGNY LA RESLE/VILLENEUVE SAINT SALVES en date du 3 janvier 2022 qui prévoit :

De conserver la semaine de 4 jours les lundis, mardis, jeudis, vendredis avec les horaires ci-dessous mentionnés :

Entrée : 9 h 00 Sortie : 12 h 00

Entrée : 13 h 30 Sortie : 16 h 30

Pour l'école de VILLENEUVE SAINT SALVES, le début et fin de classe est 10 minutes avant l'école de MONTIGNY LA RESLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE d'adopter favorablement la décision du conseil d'écoles du 3 janvier 2022.

Séance levée à 21 heures 45

Le Maire
Dominique TORCOL



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Les vœux du maire prévus le samedi 8 janvier 2022 ont été annulés pour raison sanitaire et par respect des consignes préfectorales.

Une réunion, assortie d'un moment convivial sera prévue dès que les conditions le permettront.

Vous trouverez dans les pages suivantes les vœux du maire avec de plus amples informations.

Merci de votre compréhension.

2/ Création d'un Comité des Fêtes ouvert à toutes les habitantes et tous les habitants

Vous êtes invités à faire acte de volontariat :

- au secrétariat de Mairie
- par mail adressé à la Mairie (mairie-montigny-la-resle-@wanadoo.fr)

Veillez communiquer :

Votre nom, prénom, adresse et adresse mail, ainsi que votre n° de téléphone avant le 31 janvier 2022.

Le but est de créer à terme un comité des fêtes participatif indépendant du conseil municipal, avec des statuts propres au fonctionnement de cette entité et qui continuera de fonctionner malgré les élections et changement de conseil municipal. L'avenir est dans l'ouverture.

Merci pour votre adhésion.

3/ Concours de décoration et d'illumination de Noël 2021

Le jury a rendu son verdict, les heureux gagnants sont :

1^{er} prix : Pascal HARLET, avec pour récompense un bon d'achat de 80 euros

2^{ème} prix : Jordan DE DEUS et Rodolphe DUBOIS, avec pour récompense un bon d'achat de 50 euros

3^{ème} prix : Clara et Léonor RAMOS DE MOURA, avec pour récompense un bon d'achat de 30 euros

Chaque participant a reçu une boîte de chocolats concoctée par La Mie du Boulanger, chocolatier rue Gratto.

Félicitations aux heureux gagnants, ainsi qu'à l'ensemble des participants.

4/ Décoration de la place de l'Eglise

Vous avez pu admirer des décorations de Noël peintes sur des panneaux de bois sur la place entre l'école et l'église.

Elles ont été réalisées par les enfants du Centre de Loisirs encadrés par les animatrices : Audrey et Fabienne. Je tiens à féliciter tous les artistes « en herbe » et les animatrices pour cette initiative.

En projet : d'autres fresques viendront décorer la façade de l'école tout au long de l'année et des saisons, mais laissons nos artistes créer !!!

5/ La collecte de sapins : ils devront être **déposés le 18 janvier 2022** dernier délai vers la station d'épuration. Les sapins devront être dénués de toutes décorations.

6/ Information sur le vote par procuration

Vous trouverez dans les pages suivantes une information sur le vote par procuration et les mesures applicables au 1^{er} janvier 2022. Pour de plus amples informations vous pouvez vous rendre ou contacter le secrétariat de Mairie au 03 86 41 82 21

7/ Modification simplifiée n° 2 du PLU de MONTIGNY LA RESLE

Création d'une zone AI (Agricole de loisirs) afin de permettre la réalisation de constructions liées au complexe hôtelier du Château de la Resle.

Le dossier de modification du PLU et un registre permettant au public de consigner ses observations est mis à disposition à la Mairie de MONTIGNY LA RESLE et à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois ainsi que sur le site internet de la Communauté de l'Auxerrois (<https://www.agglo-auxerrois.fr>) du 10 janvier 2022 à 16 h 00 au 10 février 2022 à 18 h 00.

8/ ACQUISITION DE COMPOSTEURS

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois :

- assure la fourniture de composteurs en sapin Douglas fabriqués par une entreprise du Morvan à des prix très attractifs : 15 € le modèle de 350 l et 25 € le modèle de 600 l.
- propose la mise à disposition gratuite des services d'un maître composteur du service Environnement qui peut se déplacer à domicile pour guider le choix et la taille du matériel le plus adapté aux besoins, et/ou donner des conseils.
- Chaque vente s'accompagne de la signature d'une charte engageant l'utilisateur à pratiquer le compostage et à en respecter les bonnes pratiques.
- Pour tous renseignements s'adresser au : 0 800 89 2000 (Numéro vert)

9/ Bus des services publics de l'YONNE

A l'initiative du Conseil Départemental, ce Bus sera présent sur notre commune, place de l'Eglise tous les troisièmes Mercredi du mois de 13 H 15 à 16 H 15.

PRESENT PROCHAINEMENT LE MERCREDI 19 JANVIER 2022 DE 13 H 15 A 16 H 15

LE MERCREDI 16 FEVRIER 2022 DE 13 H 15 A 16 H 15

LE MERCREDI 16 MARS 2022 DE 13 H 15 A 16 H 15

Deux agents du Conseil Départemental assureront votre accueil.

Ils pourront vous assister dans diverses démarches administratives : Faire une demande RSA, prime d'activité, allocation logement ou familiale, papiers d'identité, certificat d'immatriculation... Comprendre les courriers administratifs, créer une adresse mail, préparer votre retraite...

Ces deux agents travaillent en partenariat avec 10 opérateurs regroupant les principaux services publics.

DATES ET HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE :

LUNDI	16 H 00 à 17 H 30
MARDI	16 H 00 à 18 H 00
JEUDI	16 H 00 à 18 H 00
VENREDI	16 H 00 à 17 H 30
SAMEDI 29/01/22	DE 9 H 00 A 12 H 00

Soyez prudents et prenez soin de vous.

Site de la commune : www.mairie-montigny-la-resle-89.fr
(Comptes rendus de la Municipalité et du Conseil Communautaire)

Courriel : mairie-montigny-la-resle-@wanadoo.fr

Tél : 03 86 41 82 21

VOEUX DU MAIRE ET DE L'EQUIPE MUNICIPALE POUR LA NOUVELLE ANNEE 2022

Chères Montignaises, chers Montignais,

Le début de l'année 2022 ne s'annonce pas comme nous aurions pu le croire avec un recul de l'épidémie. Bien au contraire, le virus nous a contraints à annuler la cérémonie des vœux prévue le 8 janvier 2022 à la salle Gratto. Mais nous reporterons cet événement et le nommerons autrement. Nous organiserons une rencontre avec les habitants assortie d'un pot républicain dès que la pandémie nous le permettra, peut-être au mois de mars ou avril 2022.

Ma préférence va à ce type de manifestation où un échange peut se créer avec les habitants. Au cours de cette rencontre je retracerai les actions entreprises et en cours dans les différents domaines afférents au fonctionnement et à la gestion de notre commune.

Je me réjouis du développement associatif de notre commune et j'en veux pour preuve la fête des associations du 11 septembre 2021, qui a permis aux différentes associations de se faire connaître et aux membres et visiteurs de se rencontrer. Je les encourage à perpétuer leurs actions au cours de cette nouvelle année et je présente tous mes bons vœux de réussite associative aux Présidents et membres des associations de MONTIGNY LA RESLE.

A ce sujet, le conseil municipal et moi-même, souhaitons mettre en place un comité des fêtes et cérémonies ouvert à toutes les habitantes et tous les habitants de la commune. Vous êtes invités à faire acte de volontariat au secrétariat de mairie ou par mail adressé à la mairie. Veuillez communiquer votre nom, prénom, adresse et adresse mail, ainsi que votre n° de téléphone avant le 31 janvier 2022. Merci pour votre adhésion à ce projet.

Dans cette période trouble, j'espère que les petits colis distribués à la veille de Noël à nos aînés ont pu leur apporter un peu de réconfort.

J'en profite également pour présenter tous mes vœux à l'équipe des sapeurs-pompiers qui ont connu une sollicitation accrue au cours de l'année 2021 et j'espère que nous pourrons célébrer la Sainte Barbe, même avec du retard.

J'aimerais maintenant vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022 ainsi qu'à vos familles. Que ce bonheur s'accomplisse aussi bien dans vos vies familiales que professionnelles.

Et surtout souhaitons de nous retrouver dans un moment d'échange et de convivialité le plus rapidement possible.

Signé

Dominique TORCOL

Maire de MONTIGNY LA RESLE

